



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DEPARTEMENT  
DU  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SARCELLES

CANTON  
DE  
DOMONT

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 DECEMBRE 2023

Publié le 21 décembre 2023

Date d'envoi des convocations : 07 décembre 2023

Date d'affichage convocation : 07 décembre 2023

**Présents** : Michel LACOUX - Guillaume POISSON (arrivé au point n°2) - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Joël BOUSSEAU - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Alain DROUILLAC - Patrice BLATIERE - Evelyne DIL - Thierry BOEUF - Alain KOURDIAN - Johanne POL - Hervé BOUSSANGE - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES

**Absents représentés** : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Audrey CAÇARELHOS MARTIN (pouvoir à Christian TOUIN) - Samuel CORVELLEC (pouvoir à Hervé BOUSSANGE) - Benjamin HARTMANN (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN) - Thierry COMLAN (pouvoir à Sandrine MENDES)

**Absents non représentés** : Camille BRUNEAU - Elizabeth BEGUERY - Bachir AROUNA

**Secrétaire de séance** : David BOUBLI (point n°1) puis Guillaume POISSON (à partir du point n°2)

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de M. le Maire

### **POINT N° 1 : Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 21 septembre 2023**

Le Conseil municipal avec 24 voix pour et 1 abstention (Mme GUADAGNIN) approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 21 septembre 2023.

*Arrivée de M. POISSON*

### **POINT N° 2 : Rapport annuel 2022 du SIGEIF**

Vu le rapport annuel du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France au titre de l'année 2022 ;

Considérant l'obligation de présentation du rapport susvisé à l'assemblée délibérante ;

*La parole est donnée à M. TESSE. Il présente ledit rapport d'activité dont les données sont consultables sur le site internet : <https://www.sigeif.fr/publications>.*

*Parmi ces données, il énonce la mise en place de 4 points de recharge dit IRVE (Infrastructure de Recharge de véhicule électrique).*

*Concernant l'inflation énergétique, il annonce une baisse de 33% du prix du Kilowattheure en 2024 (130 €) comparativement à 2023 (194€). Pour rappel il était de 53 € en 2022. Cette tendance à la baisse devrait se confirmer pour 2025.*

*M. le Maire encourage la lecture de ce rapport qui est d'un accès facile.*

Le Conseil municipal, prend acte du rapport annuel 2022 du SIGEIF.

### POINT N° 3 : Rapport d'activités 2022 du SIGIDURS

Vu le rapport annuel du Syndicat mixte de prévention, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés au titre de l'année 2022 ;

Considérant l'obligation de présentation du rapport susvisé à l'assemblée délibérante ;

*La parole est donnée à Mme POTIER.*

*Elle indique que le territoire du syndicat s'étend sur 59 communes réparties depuis le 1er janvier 2016 sur trois EPCI comme suit :*

- Plaine vallée : 7 communes et 50 605 habitants*
- Carnelle Pays de France : 10 communes et 10 177 habitants*
- Roissy Pays de France : 42 communes dont 17 en Seine et Marne 357 929 habitants*

*Le réseau est composé de 6 déchetteries (Bouqueval, Louvres, Gonesse, Sarcelles, Dammartin en Goelle et Mitry Mory) ainsi que 2 déchetteries en partenariat avec des syndicats voisins (Viarmes et Plailly)*

*Le rapport d'activités est consultable sur le site internet du Sigidurs, dans la rubrique « Documentation » dont voici quelques données chiffrées :*

*Par habitant et par an on traite au centre de valorisation énergétique avec récupération de chaleur et d'électricité : 283 kg (ordures ménagères)*

*Sur le centre de tri pour les filières de recyclage : 45 kg*

*Orientés vers une plateforme de compostage : 33 kg*

*Poids d'encombrants, réparti entre valorisation énergétique et enfouissement : 24 kg*

*Poids verre : 11 kg*

*ce qui fait un total de 396 kg par habitant et par an*

#### Capacités de traitement :

*- Le centre de valorisation énergétique situé à Sarcelles a une capacité de traitement par incinération de 170 000 tonnes par an.*

*- Le centre de tri a une capacité de traitement maximum de 15 640 tonnes d'emballages.*

*- Un marché de collecte spécifique dans les CTM (centre techniques municipaux) sur le territoire a été mis en place en 2018.*

*Une conteneurisation obligatoire des déchets spécifiques avec tri (déchets de balayage, les pneus, métaux, corps creux sous pression ...)*

#### Les perspectives :

*Concernant le tri sélectif : il faut tendre de 33 % à 65% en 2025*

*Le taux d'enfouissement doit diminuer : de 25 % à 10 %*

*Des pôles ont été organisés autour de la prévention, le réemploi, la valorisation matière, la valorisation énergétique, et l'enfouissement.*

#### Les grands projets :

*- Le tri à la source des biodéchets, en 2024*

*- L'habillage architectural du CVE : un concours de maîtrise d'œuvre pour répondre aux objectifs fonctionnels et esthétiques a été lancé en 2021.*

*- Le Sigidurs communique et informe : newsletter, face book, vidéos*

*- Visite du site à Sarcelles au mois de septembre*

*- Développer le compostage collectif, individuel*

*- Développer le broyage des végétaux (en ville) à Bouffémont en 2023*

*- La semaine du jardin durable, distribution de compost gratuit*

*- Lutte contre le gaspillage alimentaire*

*- Promotion du réemploi : Nouvelle ressourcerie ouverte à Bouffémont en 2022 ; soutenue par l'entreprise à but d'emploi BAM.*

*La Ressourcerie d'IMAJ, plus ancienne, se situe à Villiers-le-Bel.*

*- Défi foyer zéro déchet : Actions auprès des entreprises*

*- Animations scolaires et extrascolaires (une classe du Trait d'Union ; l'art du verre)*

*M. le Maire recommande la lecture de ce rapport incitatif au changement des comportements.*

*Concernant le ramassage des ordures, il demande aux Conseillers si des anomalies liées à la collecte sont recensées. Quelques défauts de ramassage sont énoncés mais de façon isolée. Il rappelle que le Sigidurs est à l'écoute au numéro vert suivant : 0 800 735 736.*

Le Conseil municipal, prend acte du rapport d'activités 2022 du SIGIDURS.

#### **POINT N° 4 : Rapport d'activités 2022 du SIAH**

Vu le rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) au titre de l'année 2022 ;

Considérant l'obligation de présentation du rapport susvisé à l'assemblée délibérante ;

*La parole est donnée à Mme POTIER.*

*Le SIAH est un syndicat mixte qui regroupe 35 communes appartenant à trois EPCI dont la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée pour les communes d'Andilly, Attainville, Bouffémont, Domont, Ezanville, Moisselles, Montmorency, Piscop et Saint Brice sous Forêt, situées en totalité ou pour partie sur son bassin versant.*

*Bouffémont est concernée par la compétence GEMAPI du SIAH, Plaine Vallée ayant pris la compétence assainissement sur les 18 villes de l'agglomération en 2016.*

*En tant que structure intercommunale chargée de lutter contre les inondations et les pollutions en eaux usées et en eaux pluviales, le SIAH est amené à exercer toutes missions associées à ces domaines.*

*Par l'exploitation de la station de dépollution, la construction et la réhabilitation des réseaux de transports, le SIAH a comme obligation principale le respect de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.*

*Le rapport annuel du SIAH décrit les principales actions menées au cours de l'année 2022 telles que :*

*Près de 17, 4 millions de m<sup>3</sup> d'eaux traitées correspondant à 274 974 habitants, avec un objectif de traitement atteint sur tous les paramètres (rejet de l'eau propre dans la Morée) et 12822 tonnes de boues produites méthanisées produisant jusqu'à 13 GWh/an de gaz vert (équivalent à 17 00 logements).*

*La mise en œuvre de plans d'actions en vue de contrôler les rejets industriels aux réseaux d'assainissement (délégation de la CAPV au SIAH) notamment dans la lutte contre les inondations avec :*

*- Un avis sur les documents d'urbanisme et les permis de construire avec près de 27 000 de volume de rétention prescrit (écoulement de l'eau à la parcelle, pas de canalisations rejoignant un réseau).*

*- La gestion raisonnée des espaces verts avec 22 kms de berges et 74 HA d'espaces verts (bassins) fauchés.*

*- Le curage de 25 km de réseaux d'eaux usées et 3, 3 km d'eaux pluviales réalisées.*

*- A Ezanville, travaux de réouverture du Petit Rosne sur 220 mètres. Le but est la reconquête de la qualité de la rivière et la lutte contre les inondations.*

*- A noter : la continuité des travaux de la nouvelle station d'épuration (fin en 2023) avec la mise en œuvre de nouveaux ouvrages dont un nouveau schéma directeur d'assainissement est en préparation avec un plan pluri annuel de travaux et d'investissements (Plaine Vallée fait de même).*

*M. le Maire salue des performances remarquables dans la gestion de l'eau, notamment en citant la renaturation du Petit Rosne à Ezanville. C'est une chance de bénéficier de l'expertise de ce syndicat qui a un sens aigu du service public.*

*Le rapport est disponible en ligne sur le site internet du syndicat dans la rubrique « Publications ».*

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2022 du service public de l'assainissement.

#### **POINT N° 5 : Rapport annuel 2023 du SIAEP**

Vu le rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable de la région de Montsoul (SIAEP) ;

Considérant l'obligation de présentation du rapport susvisé à l'assemblée délibérante ;

*La parole est donnée à M. TESSE.*

*Il rappelle qu'il s'agit d'un syndicat à taille humaine regroupant 8 communes pour 20 530 habitants sur un réseau de 57 km. Il dispose de 4 forages en cours d'activité et de 5 réservoirs d'eau (dont 1 situé à Bouffémont)*

*Le prix moyen des services d'eau potable est de 2,97€ TTC/m<sup>3</sup> (abonnement inclus). L'eau au robinet de la ville est 100% en conformité microbiologique. L'opération chèque eau lancé en 2022 par le syndicat, fut un grand succès.*

*Mme GUADAGNIN demande à connaître l'état des nappes phréatiques. M. TESSE souligne que c'est une préoccupation d'actualité, très technique et qu'une réponse pourra lui être apportée après sollicitation du syndicat.*

*Mme POTIER rejoint les propos de M. TESSE.*

*M. POISSON indique le site internet brgm.fr qui assure le suivi de l'état des nappes d'eau souterraine. La région Parisienne est classée « jaune » (niveau modérément bas)*

*M. le Maire remercie Mme POTIER et M. TESSE pour ces sujets qui sont à la fois techniques et d'actualité.*

Le Conseil municipal prend acte du rapport du Président sur la qualité du service public de l'eau potable 2023 au titre de l'année 2022

### **POINT N° 6 : Modification de la délibération n° 2021-32 portant modification des statuts du SMDEGTVO et l'adhésion à deux compétences facultatives**

Vu la délibération n° 2021-32 du 24 juin 2021 portant modification des statuts du SMDEGTVO et l'adhésion à deux compétences facultatives dont « Infrastructures de charges » ;

Vu la délibération n° 2021-11 du 11 février 2021 portant transfert au SIGEIF de la compétence en matière d'infrastructures de recharges de véhicules électriques (IRVE) ;

Considérant que la collectivité ne peut pas adhérer à deux syndicats pour la même compétence ;

Considérant que la collectivité souhaite continuer à adhérer à la compétence en matière d'IRVE avec le SIGEIF ;

*M. TESSE indique que le Sigeif est sur ce dossier depuis fin 2020. En effet, M. le Maire ajoute le retard du SDEVO dans ce domaine.*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, modifie la délibération n° 2021-32 en décidant de ne pas adhérer au SDEVO (anciennement SMDEGTVO) pour la compétence facultatives « Infrastructure de charges ».

### **POINT N° 7 : Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables**

*M. le Maire rappelle la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER qui vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.*

*M. le Maire explique que l'Etat demande aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAENR) ;*

*M. le Maire déplore le court délai fixé par la Préfecture afin de traiter ce dossier dont la réponse, via la CAPV, est attendue avant la fin de l'année.*

*Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Cependant, il précise que les éoliennes ne sont pas autorisées par le Département du Val d'Oise.*

Considérant que ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets ;

Considérant que les porteurs de projets seront, quoiqu'il en soit, incités à se diriger vers ces ZAENR qui témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale du projet ENR. Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas ;

Considérant que sur la base des informations mis à disposition par l'Etat (portail cartographique) et compte tenu des résultats de la concertation menée sur la commune (consultation électronique, registre, affichage panneaux lumineux..) M. le Maire propose de retenir les zones suivantes :

- solaire thermique : production de chaleur à partir du rayonnement solaire
- solaire photovoltaïque : installation, principalement, de panneaux solaires
- géothermie de surface : recherche de la chaleur dans le sol jusqu'à 200 mètres (puit canadien déjà installé au Centre culturel)
- géothermie profonde : recherche de chaleur dans le sol entre 1500 et 5000 mètres de profondeur

*Mme RONGIERAS demande si des projets de forage ont déjà été réalisés. M. le Maire lui répond, vers la Maison de la Petite enfance au début des années 2000.*

*M. BOUSSANGE demande si l'information de cette concertation publique a été diffusée. M. le Maire lui répond par l'affirmative (registre en mairie et sur le site internet de la ville).*

Le Conseil municipal, avec 18 voix pour, 4 oppositions (Mme GUADAGNIN, Mme MENDES, M. HARTAMNN (pouvoir à Mme GUADAGNIN) et M. COMLAN (pouvoir à Mme MENDES)) et 4 abstentions (M. BOUSSANGE, Mme CAÇARELHOS MARTIN (pouvoir à M. TOUIN), M. CORVELLEC (pouvoir à M. BOUSSANGE) et M. TOUIN) émet un avis favorable aux ZAENR proposées ci-dessus.

## **POINT N° 8 : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024**

La parole est donnée à Mme GUIBON.

Elle indique que la commune peut décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente afin de pallier aux urgences.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise les dépenses (hors restes à réaliser du budget de 2023 inscrits au budget 2024) à hauteur de 25 % du budget de 2 275 750,15 € voté en 2023, soit 568 937,54 € sur les opérations suivantes :

| Code opération | Libellés                          | Montant budget 2023 | 25%        |
|----------------|-----------------------------------|---------------------|------------|
| 300            | ENSEIGNEMENT                      | 298 028,10          | 74 507,03  |
| 420            | CULTURE ET ANIMATION              | 5 000,00            | 1 250,00   |
| 4204           | CENTRE CULTUREL                   | 10 214,00           | 2 553,50   |
| 421            | EGLISE                            | 9 002,00            | 2 250,50   |
| 422            | BIBLIOTHEQUE                      | 5 000,00            | 1 250,00   |
| 430            | CENTRE DE LOISIRS                 | 125 823,50          | 31 455,88  |
| 4320           | AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT SPORTIF | 50 000,00           | 12 500,00  |
| 440            | JEUNESSE                          | 10 580,80           | 2 645,20   |
| 5010           | MAISON DE LA PETITE ENFANCE       | 27 484,32           | 6 871,08   |
| 5030           | ESPACE EIFFEL                     | 50 000,00           | 12500,00   |
| 600            | SERVICE TECHNIQUE                 | 1 096 246,76        | 274 061,69 |
| 601            | VOIES ET RESEAUX                  | 293 393,60          | 73 348,40  |
| 603            | AMENAGEMENT URBAIN                | 160 000,00          | 40 000,00  |
| 605            | CIMETIERE                         | 20 000,00           | 5 000,00   |
| 901            | INFORMATIQUE                      | 74 977,07           | 18 744,27  |
| 902            | MAIRIE                            | 40 000,00           | 10 000,00  |
| TOTAL          |                                   | 2 275 750,15        | 568 937,54 |

## **POINT N° 9 : Rapport d'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Ile-De-France**

Considérant que chaque année Monsieur le Préfet sollicite le rapport d'utilisation au titre de l'année N-1 du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France ;

Considérant le montant des crédits versés à la Commune pour l'année 2023 soit : 620 085,00€ ;

Mme GUADAGNIN demande le détail des dépenses. Mme GUIBON lui indique que le détail a été présenté au Conseil municipal du 30 mars dernier, lors du compte administratif 2022.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annexé relatif à l'utilisation du F.S.R.I.F. pour l'année 2022.

## **POINT N° 10 : Rapport de la CLECT n° 9 du 03 octobre 2023**

Vu le rapport de la CLETC du 03 octobre 2023, notifié à la commune le 23 octobre 2023 ;

Considérant la nécessité pour chaque commune de se prononcer sur ce rapport ;

M. le Maire donne plusieurs exemples de mutualisation : éclairage public, Police municipale et le service Pass Bib, permettant d'emprunter les livres dans le réseau des bibliothèques. Des nouveaux projets de mutualisation sont en cours d'étude par la communauté d'agglomération par exemple l'instruction des permis de construire. A l'inverse certaines villes plaident pour un retour de leur voirie dans la gestion communale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges n°9 en date du 03 octobre 2023.

## **POINT N° 11 : Règlement intérieur des services Scolaire et Enfance**

La parole est donnée à Mme LE BRETON.

Suite au changement de prestataire du logiciel métier qui gère les inscriptions aux services, elle indique qu'une révision du règlement s'avère nécessaire.

Elle remercie les services qui ont travaillé longuement sur ce dossier et dont le travail donne satisfaction.

M. BLATIERE signale que la souplesse liée aux inscriptions est appréciée des familles et signale que les services sont réactifs afin de pallier aux ajustements de mise en route. M. JEAN LOUIS confirme la bonne ergonomie du nouveau logiciel qui répond aux attentes de l'utilisateur. M. le Maire confirme que l'interface est effectivement plus intuitive. Mme MENDES en profite pour signaler que la base de données n'est pas à jour (des familles qui n'utilisent plus ce service sont encore destinataires de mail). M. le Maire fera remonter l'information aux services.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, modifie ledit règlement intérieur.

## **POINT N°12 : Mise à jour du tableau des effectifs**

Départ de Mme DIL

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois ; Compte tenu, des promotions internes, reclassement, des départs en retraite convient de créer et de supprimer les emplois correspondants;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial en date du 14 novembre 2023 ;

M. le Maire précise qu'il est préférable d'avoir un tableau des effectifs reflétant la réalité des services et de ne pas laisser des postes non pourvus.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs comme suit :

Suppression de poste :

- 2 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet

Création de poste :

- 1 poste d'animation principal de 1ère classe
- 1 poste de moniteur éducateur et intervenant familial

## **POINT N° 13 : Motion en faveur de la poursuite de la libération des otages, d'un appel à cessez-le-feu dans la Bande de Gaza et à la fin des violences en Cisjordanie et en Israël**

Retour de Mme DIL

M. le Maire présente la motion suivante à l'ensemble du Conseil municipal:

« Le samedi 7 octobre, Israël était frappé par une offensive terroriste sans précédent par son ampleur et sa barbarie, menée par le Hamas, par voies terrestre, maritime et aérienne. L'attaque, baptisée Déluge d'Al Aqsa, a entraîné la mort de plus de 1 200 personnes israéliennes et la prise de 240 otages hommes, femmes, enfants retenus par le Hamas dans la Bande de Gaza. Ces crimes de guerre ont provoqué une onde de choc dans le monde entier et dans la société civile israélienne.

En réaction, l'armée israélienne a lancé l'opération « Glaive de fer » dans la bande de Gaza contre le Hamas et a décrété un siège complet du territoire, privant l'ensemble de la population des biens essentiels pour vivre (eau, nourriture, électricité, soins aux blessés, carburant notamment).

Les bombardements israéliens ont atteint un niveau jamais connu jusqu'ici qui s'apparentent à une punition collective à l'encontre des deux millions de Gazaouis. La terreur et la faim sont leur quotidien aujourd'hui et ils n'ont nulle part où fuir alors que les frappes israéliennes s'intensifient.

Début décembre, selon le Hamas plus de 20 000 Palestiniens dont 7000 enfants ont déjà trouvé la mort.

Outre cette tragédie humaine à Gaza, les experts ont également tiré la sonnette d'alarme sur l'escalade de la violence contre les Palestiniens en Cisjordanie occupée, de la part de soldats et de colons.

*Convaincu que les armes ne seront jamais porteuses d'une réconciliation et d'une paix juste et durable entre les Israéliens et Palestiniens,*

*Considérant le partenariat engagé entre la ville de Bouffémont, l'Association « Bouffémont Palestine » et le village de Kafer Nima en Cisjordanie ;*

*Considérant le droit à l'existence et à la sécurité d'Israël et de la Palestine ;*

*Considérant que les bombardements opérés dans la bande de Gaza en réplique aux attaques terroristes du Hamas du 7 octobre sont disproportionnés ;*

*Considérant que le respect du droit international doit être la boussole à toute riposte;*

*Considérant le droit à la protection de la population civile palestinienne ;*

*Considérant que les trêves humanitaires essentielles pour secourir les populations civiles qui vivent dans le chaos doivent conduire à un cessez le feu, à la levée totale du siège sur la bande de Gaza et une solution politique, seule issue pour maintenir une espérance de paix et de sécurité entre les deux peuples ;*

*Considérant la nécessité pour la France et l'Union européenne de se mobiliser avec détermination pour la reprise d'un processus de paix crédible, fondé sur la création de deux États souverains, Israël et la Palestine, vivant dans la paix et la sécurité ;*

*Il est demandé aux membres du Conseil municipal de demander aux plus hautes autorités de l'Etat de maintenir toutes initiatives et actions concourant à :*

- exiger la libération immédiate des otages actuellement retenus ;*
- appeler à un cessez le feu immédiat permettant l'intervention des institutions humanitaires internationales et la protection des civils ;*
- soutenir les forces vives des sociétés israéliennes et palestiniennes, qu'elles soient politiques, civiles, associatives ou syndicales, qui mènent un combat décisif en faveur de la résolution pacifique du conflit ;*
- condamner toutes transgressions au Droit international et le non-respect des Résolutions de l'O.N. U ;*
- appeler sans délai la France et l'Union Européenne à prendre toute leur part à la relance du processus de paix instaurant définitivement deux états dont la sécurité et l'accès à l'eau seraient garantis. »*

*Avant d'ouvrir la discussion, M. le Maire propose de retirer le considérant concernant le partenariat avec le village de Kafer Nima car il ne correspond pas à la même nature que le texte. Il poursuit en ouvrant le débat sur cette motion.*

*M. BOUSSANGE est favorable à ce texte même si l'impact d'une motion reste assez faible.*

*M le Maire lui répond qu'il s'agit d'une tentative d'être un témoin actif de ces violences.*

*M. POISSON est d'accord pour enlever la référence au village de Kafer Nima. Au titre de l'histoire de la commune avec l'Association Bouffémont Palestine, il estime important que le Conseil municipal puisse se prononcer via une motion mais rejoint la remarque de M. BOUSSANGE.*

*M. BŒUF propose de remplacer par « Considérant le droit à la protection des populations civiles », la phrase « Considérant le droit à la protection de la population civile palestinienne ».*

*M. BOUSSANGE, est préoccupé des répercussions éventuelles de ce conflit sur le territoire français. Il pose la question d'un ajout concernant cette préoccupation. M. POISSON partage ce souci, mais souligne que cette motion demande aux autorités d'intervenir sur le conflit en cours là où il se déroule. Intégrer une mention concernant le territoire national ne lui paraît pas adapté.*

*Mme RONGIERAS rappelle que ce conflit est ancien, les tensions sont déjà présentes sur le territoire. Elle est gênée d'ajouter cette phrase. Mme POTIER préfère ne pas exacerber les tensions.*

*M. BOUBLI appelle à une vigilance vis-à-vis des médias. Il rappelle que les référents des communautés religieuses appellent à la paix qui n'est pas assez mise en avant.*

*M. BOUSSANGE demande si une motion pour l'Ukraine a été réalisée. M. le Maire lui répond par l'affirmative.*

*Faute d'un consensus complet et rapide, M. le Maire met aux voix la motion.*

*Le Conseil municipal avec 18 voix pour, et 8 abstentions (Mme GUADAGNIN, Mme MENDES, M. HARTAMNN (pouvoir à Mme GUADAGNIN), M. COMLAN (pouvoir à Mme MENDES), M. BOUSSANGE, Mme CAÇARELHOS MARTIN (pouvoir à M. TOUIN), M. CORVELLEC (pouvoir à M. BOUSSANGE) et M. TOUIN) approuve ladite motion.*

## **POINT N° 14 : Décisions du Maire**

|         |   |
|---------|---|
| 2023-19 | Convention d'occupation d'un logement à titre précaire et révocable   |
| 2023-20 | Convention d'occupation d'un logement à titre précaire et révocable   |
| 2023-21 | Tarifs de vente du service Animation jeunesse lors de la fête des jeux du 18 novembre 2023                            |
| 2023-22 | Renouvellement du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'application du droit des sols                      |
| 2023-23 | Convention de mise à disposition du Dojo de Bouffémont à l'IME Daniel Séguret   |
| 2023-24 | Avenant n°4 au Lot n°3 « Assurance flotte automobile » du marché d'assurances, incendies, accidents et risques divers |
| 2023-25 | Convention d'occupation du domaine privé communal sis 4 allée des Bleuets   |
| 2023-26 | Convention d'occupation du domaine privé communal sis 6 allée des Bleuets   |
| 2023-27 | Tarifs des droits de place – Marché de Noël 2023  |

## **POINT N° 15 : Questions diverses**

### **Changeons d'air à Bouffémont**

1- Des adhérentes (usagères) de l'AGB nous ont informé craindre d'être délogées de la salle de sport mis actuellement à leur disposition. Des rumeurs courent sur les coûts que la mairie semblerait ne plus pouvoir supporter - (entretiens, ménage ...) d'autres supputations portent sur un besoin de changements d'emplois du temps par la Mairie etc... Rien de ce qui précède n'est idéal pour une pratique sereine d'activités. Afin d'en avoir le cœur net, merci à vous de dire officiellement de quoi il en ressort, le cas échéant, faire taire les rumeurs qui prennent de l'ampleur depuis le mois d'Octobre et rassurer ces administrées Bouffémontoises qui n'aspirent qu'à pratiquer tranquillement leur activité.

*M. POISSON rappelle que la municipalité fait tout son possible avec le patrimoine existant. Le préau de l'école du Trait d'Union est mis à disposition de cette association à un horaire compatible avec le fonctionnement des activités périscolaires. Depuis la rentrée scolaire, le nouveau dispositif d'aide aux devoirs proposé par l'Education nationale vient contrecarrer le dispositif déjà mis en place par la collectivité. Des enseignants se sont retirés brutalement du dispositif municipal en faveur de celui de l'Education nationale, mieux rémunéré. De ce fait, l'affluence d'enfants en accueil périscolaire a monopolisé plus d'espace, dont l'utilisation du préau. Pendant un temps, il n'a pas été possible d'effectuer correctement le lavage de la salle avant les activités de l'association, à cause du temps de séchage du sol. La situation s'est depuis stabilisée, des solutions ayant été trouvées pour permettre le redémarrage des études en mode normal. Il souligne néanmoins que l'utilisation de cette salle, aux horaires souhaités par l'association, reste liée aux contraintes d'accueil des activités périscolaires.*

2- Des parentes et parents d'enfants scolarisés au TU nous ont indiqué qu'il n'y avait plus d'aide aux devoirs. Il nous a été rapporté qu'après les cours, les enfants restaient en garderie dans le préau puis partaient le cas échéant pour leurs activités extrascolaires avant de rentrer tardivement à domicile sans avoir pu bénéficier d'une aide aux devoirs. Merci à vous de nous renseigner sur ce qui précède.

*Mme LE BRETON ajoute des éléments d'explication. Suite à la désaffectation des enseignants, peu de candidatures satisfaisantes ont été reçues en Mairie. Elle remercie les fédérations de parents d'élèves qui ont été très actives durant cette recherche. A partir du 07 novembre 2023, trois études ont été ouvertes le jeudi, et le lundi à partir du 04 janvier 2024. Malgré tout, elle indique observer une baisse de fréquentation de l'étude. La problématique risque de se reposer l'année prochaine.*

*M. BOUSSANGE demande des explications sur le dispositif de l'Education nationale. Mme LE BRETON lui explique qu'il s'agit d'un dispositif de soutien scolaire à hauteur d'une heure pour un maximum de 10 enfants. Une difficulté se fait jour : l'étude avec l'enseignant se terminant à 17h30, l'enfant ne se retrouve inscrit à aucun dispositif municipal le temps que les parents arrivent. La garderie, côté maternelle, est la solution proposée pour le moment.*

### **Bouffémont autrement**

1- Quels sont les services auxquels ont droit les classes moyennes qui n'ont pas ou plus d'enfants scolarisés et payent la taxe foncière ?

*M. le Maire conçoit que l'abandon de la taxe d'habitation brise le lien de certains administrés au détriment de ceux qui contribuent à la taxe foncière. Il répond : la sécurité, la propreté, la tranquillité, les services administratifs, le charme de la ville et les animations qui rythment l'année...*

*Mme GUADAGNIN affirme que certains services municipaux sont difficilement joignables. M. le Maire s'indigne de cette remarque désobligeante pour les services et lui demande que les doléances soient remontées en Mairie*

de façon plus précise. M. POISSON ajoute que des adresses mails sont disponibles sur le site internet de la ville pour signaler tout dysfonctionnement.

2- Le stationnement est saturé autour de la gare mais aussi dans d'autres secteurs de la commune. Que comptez-vous mettre en place afin que les zones bleues et orange soient contrôlées, que les passages piétons restent dégagés, que les bandes jaunes et que les zones délimitées de stationnement soient respectées ?

M. le Maire rappelle l'effectif restreint de la Police municipale intercommunale. Il trouve péremptoire la notion de « saturation », tout comme le panneau STOP de la rue François Mitterrand, « Absurde » selon Mme GUADAGNIN. Il consent que la zone de la gare n'est pas l'idéale pour circuler et stationner. Il est le témoin d'un manque d'un civisme quotidien de certains automobilistes et fait appel à la vigilance de la Police municipale notamment aux abords des écoles Ce sont des dossiers délicats techniquement qui sont à l'étude.

3 - Une autre question à propos de la bande centrale surélevée aux abords de l'école du village, est-il prévu un système réfléchissant pour éviter les accidents notamment pour les motards entre autres.

M. le Maire déplore le retard pris par ce chantier départemental. M. TESSE ajoute qu'un revêtement contrasté va être déposé sur l'îlot début 2024. Une signalétique préventive doit être mise en place en amont prochainement.

### **Vivre à Bouffémont**

1- Lors de la dernière commission urbanisme, il a été évoqué des projets de construction portés par un promoteur au village. Vous nous aviez alors fait part de votre opposition à ces projets. Pouvez-vous nous dire où nous en sommes à ce jour et quelles actions vous comptez mettre en place pour empêcher toute nouvelle construction collective ?

M. le Maire confirme le rejet d'un projet de 60 logements débouchant sur la rue Jules Ferry. Cependant, il ne peut pas garantir l'absence d'opérations immobilières si elles sont en adéquation avec le PLU. Le développement spatial de la ville est « achevé ». Avec plus de 30% de logements sociaux, le territoire ne permet plus de construction collective. Il rappelle que les constructions en cours, ou réalisées sont le résultat des décisions du mandat précédent. Il se réjouit du commencement des travaux, d'ici la fin de l'année, de la « ruine » à côté de la Résidence le Mesnil. La construction d'une Résidence seniors services complètera l'offre de services sans pénaliser la vie du village. Il indique à M. BOUSSANGE que la livraison de la résidence est attendue fin 2025.

Mme MENDES signale que des promesses de ventes ont été signées. M. POISSON rassure en précisant qu'elles ne garantissent rien. M. BOUSSANGE demande à ce que cette opposition de la municipalité soit diffusée dans les supports de communication de la ville. M. le Maire est favorable à cette demande.

En réponse à un flyer diffusé dans la ville, M. le Maire confirme son opposition à toutes nouvelles constructions collectives et s'engage à diffuser cette information. Quant à une révision du PLU, est une démarche complexe et longue à mettre en place. M. POISSON précise que c'est une procédure contraignante soumise à des obligations réglementaires contrôlés avec minutie, notamment par la Préfecture. En réponse à M. BOUSSANGE, il rappelle que la population n'augmente pas sur la ville et ceci malgré la construction de l'Eco quartier.

2- Nous avons appris le départ de la responsable du centre social. Quel impact pour les bouffémontois dans l'attente de son remplacement, notamment sur la pérennisation du Coup de pouce ?

M. le Maire confirme la difficulté du Coup de pouce cependant liée au manque de bénévoles. Des candidatures intéressantes ont été enregistrées pour son remplacement.

M. BLATIERE demande la confirmation de l'ouverture d'une classe au collège. Mme LE BRETON est étonnée car une classe de 6<sup>ème</sup> a été fermée cette année. Elle va se renseigner.

### **Informations données par le Maire**

Une réunion d'information sur la carrière de Gypse suite à la reprise de l'activité dans le haut du village est prévue le mois prochain.

Une réunion publique se tiendra courant février

Samedi 16 décembre 2023 : Marché de Noël et feu d'artifice à 19h00

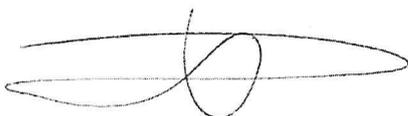
Samedi 18 mars 2023 : Carnaval

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire donne la parole au public. Concernant les questions d'urbanisme, les présents sont satisfaits de la réponse qui a été apportée sur le refus de la construction des logements collectifs notamment pour la rue Jules Ferry.

M. le Maire prend acte d'une doléance concernant le stationnement.

La séance est levée à 23h09.

Le Secrétaire,  
Guillaume POISSON



Le Maire,  
Michel LACOLUX



